

809-20061208

député de Westmount-Saint-Louis

PROJET DE LOI N° 211 AUTEUR: M. Jacques Chagnon

TITRE : Loi modifiant la Loi constituant en corporation Sir George Williams University

- Présentation le : 2006-11-09

Consultations gén. ou part. à la le

Dépôt du rapport de commission:

Motion de scission le :

Motion de report le :

- Adoption du principe le : 2006-12-14

Étude détaillée à la CE le 2006-12-07

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-12-08 AM (1)

Si amendement(s) en Commission : oui non Si amendement au titre : oui non

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui non

de M (... articles amendés)

de M (... articles amendés)

de M (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le :

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M

de M

de M

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui non (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-14

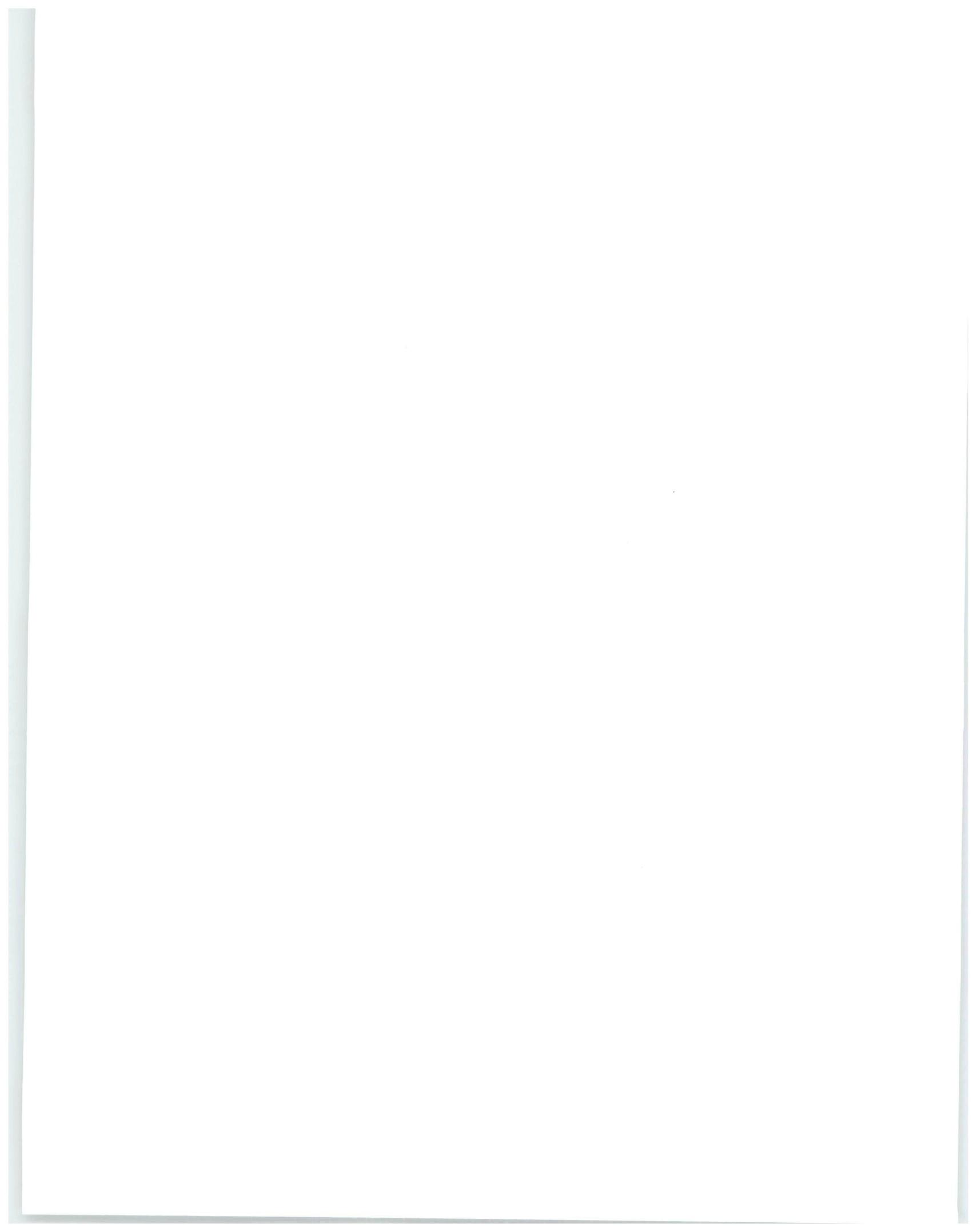
- Sanction du projet de loi le: 2006-12-14 (2006, c. 69)

Motion de suspension des règles présentée le :

Feuille de temps jointe sur:

Feuille de vote jointe sur:

Autres:



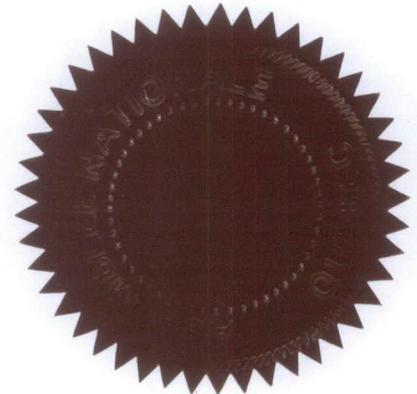


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE — DEUXIÈME SESSION

Commission de l'éducation

PROCÈS-VERBAL

Séance du 7 décembre 2006



Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n^o 211,
Loi modifiant la Loi constituant en corporation Sir George Williams University
(Texte adopté avec un amendement)

ALCANTARA

ALCANTARA

11

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'éducation

Le jeudi 7 décembre 2006

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 211, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation Sir George Williams University* (Ordre de l'Assemblée, le 9 novembre 2006).

Membres présents :

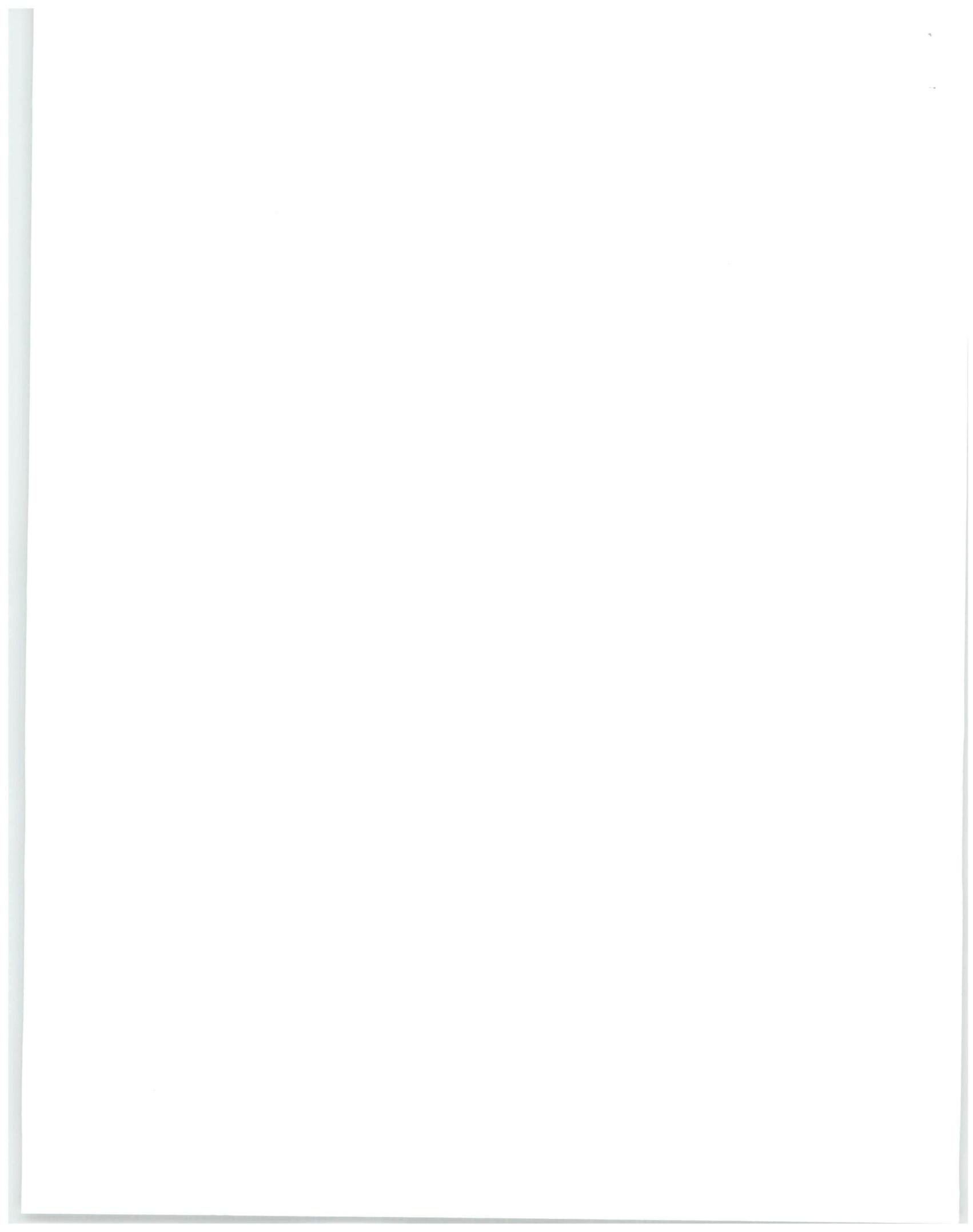
- M. Auclair (Vimont)
- M. Bouchard (Vachon), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'éducation
- M. Cousineau (Bertrand)
- M. Fournier (Châteauguay), ministre de l'Éducation
- M^{me} Gaudet (Maskinongé)
- M. Moreau (Marguerie d'Youville) en remplacement de M. Mercier (Charlesbourg)
- M^{me} Perreault (Chauveau)

Témoins (par ordre d'intervention) :

De l'Université Concordia

- M^e Marcel Danis, vice-recteur, Relations externes et secrétaire général
- M^e Stéphane Fillion, avocat, Heenan Blaikie
- M^e Michel Poirier, avocat, Heenan Blaikie

La Commission se réunit à 11 h 33 sous la présidence de M^{me} Perreault (Chauveau), membre de la Commission.



ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission et de l'ordre du jour de la séance (annexe II).

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

AUDITION ET ÉTUDE DÉTAILLÉE

M. Moreau (Marguerite d'Youville), M. Fournier (Châteauguay) et M. Bouchard (Vachon) formulent des remarques préliminaires.

Université Concordia

M^c Danis donne le point de vue de la requérante.

Article 1 : M. Moreau (Marguerite d'Youville) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 1, amendé, est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : Après débat, l'article 3 est adopté.

Préambule : Le préambule du projet de loi est adopté.

Titre du projet de loi n° 211 : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 211 : Le texte du projet de loi n° 211, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation Sir George Williams University*, amendé, est adopté.

REMARQUES FINALES

M. Moreau (Marguerite d'Youville) et M. Bouchard (Vachon) formulent des remarques finales.

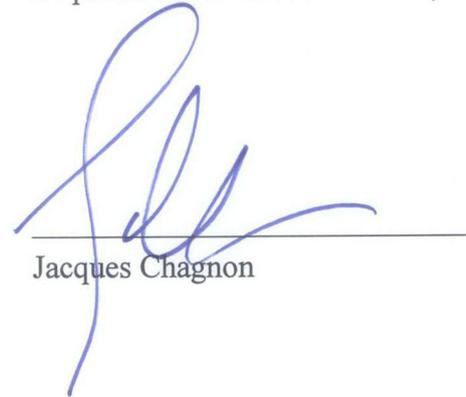
À 11 h 41, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, alors qu'elle procédera à un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,



Robert Jolicoeur

Le président de la Commission,



Jacques Chagnon

RJ/df

Québec, le 7 décembre 2006

ANNEXE I

Amendement adopté

Amel
Art 1

Le titre de la Loi constituant en corporation Sir George Williams University (1948, chapitre 91), modifié par l'article 1 du chapitre 191 des lois de 1959-60, est remplacé par le suivant : « Loi concernant l'Université Concordia » et cette loi est modifiée en remplaçant les mots «Sir George Williams University» partout où ils se trouvent par les mots «Université Concordia».

The title of the Act to incorporate Sir George Williams University (1948, chapter 91), amended by section 1 of chapter 191 of the statutes of 1959-60, is replaced by the following title : "Concordia University Act" and this act is amended by replacing the words "Sir George Williams University" wherever they occur by the words "Concordia University".

Adopté
1960

ANNEXE II

Ordre du jour



COMMISSION DE L'ÉDUCATION

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé suivant :

n° 211, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation Sir George Williams University*

ORDRE DU JOUR

Le jeudi 7 décembre 2006

Salle Louis-Hippolyte-LaFontaine

Après les affaires courantes (vers 11 heures) jusqu'à 13 heures

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ N° 211, *Loi modifiant la Loi constituant en corporation Sir George Williams University*

Proposeur : M. Jacques Chagnon, député de Westmount-Saint-Louis

Requérante : Université Concordia
M^c Marcel Danis, vice-recteur, Relations externes et secrétaire général,
Université Concordia
M^c Stéphane Fillion, avocat, Heenan Blaikie
M^c Michel Poirier, avocat, Heenan Blaikie

Ajournement

